

CÉAS de la Mayenne

29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Fax: 02 43 02 98 70 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org

OI カナー の

Sulletin hebdomadaire à destination des adhèrents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Claude Guioullier. Nathalie Houdayer

Enseignement supérieur

Reconnaissance de l'engagement des étudiants

En application du décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de mettre en œuvre un dispositif garantissant la validation, pour l'obtention d'un diplôme, des compétences, connaissances et aptitudes acquises par leurs étudiants dans le cadre de :

N° 742

- Une activité bénévole au sein d'une association ;
- Une activité professionnelle ;
- Une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- Un engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- Un service civique;
- Un volontariat dans les armées.

Ces compétences, connaissances et aptitudes doivent, cependant, relever de celles attendues dans le cursus d'études.

Les établissements d'enseignement supérieur sont responsables de la définition et de la mise en œuvre de ce dispositif. Le décret est entré en vigueur à compter de l'année universitaire 2017-2018.

La validation peut prendre la forme de l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, ou encore d'une dispense totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant.

En outre, pour permettre à leurs étudiants de concilier leurs études et leur(s) engagement(s), les établissements doivent prévoir des aménagements dans l'organisation et le déroulement de leurs études, ainsi que les droits spécifiques dont ils peuvent bénéficier.

En fonction des besoins, les aménagements peuvent porter sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances, la durée du cursus d'études. Les établissements peuvent définir d'autres formes en s'appuyant sur le développement de l'enseignement à distance ou en concourant aux technologies numériques.

Santé publique

La Charte d'Ottawa, adoptée en 1986, demeure un vrai guide méthodologique

Le 21 novembre 1986, à Ottawa (Canada), la première Conférence internationale pour la promotion de la santé a abouti à l'adoption d'une « Charte d'Ottawa » qui constitue toujours aujourd'hui le document de référence pour la santé publique.

La Charte d'Ottawa concrétise la définition de la santé, telle que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) l'a établie en 1946 : la santé n'est pas la simple absence de maladie ou de handicap, mais un état de bien-être complet, physique, mental et social. La Charte d'Ottawa s'inscrit également dans le prolongement de la Déclaration d'Alma-Ata (Kazakhstan, 1978), laquelle attirait l'attention sur l'importance d'une réponse aux besoins primaires pour viser « la santé pour tous d'ici l'an 2000 ».

Ainsi, avec la Charte d'Ottawa, on ne peut espérer améliorer la santé d'une population si elle n'a pas accès à un logement, à une nourriture saine, suffisante et équilibrée, à l'éducation, à des revenus, à un environnement stable, à une certaine justice sociale... Dès lors, toute action visant la santé implique une approche globale de la situation des personnes.

L'ampleur de la démarche peut paralyser – d'où l'incitation à tous de se mobiliser et d'œuvrer ensemble conjointement. Seul, on ne peut pas faire grand-chose; avec les services de l'État, les collectivités locales, les entreprises, les asso-

ciations, les médias, les personnes concernées ellesmêmes, il doit être possible de parvenir à des résultats spectaculaires.

Enfin, la Charte d'Ottawa exclut toute approche condescendante où il y aurait un expert qui saurait ce qu'il convient de réaliser pour faire accéder une population à une meilleure santé. La charte préconise les approches communautaires : on part du principe que les populations peuvent ellesmêmes produire du diagnostic, de l'analyse, trouver des solutions. Le professionnel n'est plus expert, mais accompagnateur d'une démarche de promotion de la santé.

À vos agendas



De novembre 2017 à janvier 2018 Favoriser l'implication citoyenne dans la commune



Du **14 novembre 2017** au **24 janvier 2018**, l'association Synergies – Réseau des collectivités organise un cycle de trois jours de rencontres (9 h à 12 h) autour du thème : « Favoriser l'implication citoyenne dans la commune ».

Ce cycle de rencontres s'adresse aux élus, aux agents et représentants associatifs, souhaitant mettre en œuvre des démarches participatives à l'échelle d'une commune.

Les rencontres ont pour but de présenter les outils et les

méthodes d'intelligence collective pour aider les collectivités à animer leur projet et démarches territoriales de développement durable en engageant un processus de participation et de concertation.

Le nombre de places est limité à 30 personnes et chaque participant s'engage à suivre les trois matinées qui sont progressives.

Programme détaillé en cliquant ici.

Inscription ici.

Renseignements: 02 43 49 10 02.

	JOUR 1 14 NOVEMBRE 2017 9h / 12h	JOUR 2 11 DÉCEMBRE 2017 9h / 12h	JOUR 3 24 JANVIER 2018 9h / 12h
THÈME	Développer une culture commune autour de la participation	Comment engager la démarche ?	Les outils pour cultiver la participation
LIEU	Mayenne Communauté	Communauté de Communes de l'Ernée	Sud Mayenne
CONTENU	Pourquoi faire ensemble ? Pourquoi penser collectivement ?	Comment cadrer son projet ? Quelles sont les étapes clés ? Où est la place de chacun ? Comment faire participer ?	Quels sont les outils existants ? Où puis-je trouver des ressources ?
INTERVENANTS	Cabinet d'Emile R. (53)	CPIE Mayenne Bas Maine (53)	Semer (44)



La pensée hebdomadaire

« Que tous, partisans ou opposants au nouveau locataire de l'Élysée, s'évertuent à vouloir construire et rassembler le plus possible autour de leurs idées respectives, au

lieu de chercher à détruire et à diviser les Français en exploitant les tristes ressources du grand marché mortifère de l'inquiétude. »

Jean-Pierre Guéno, écrivain, homme de radio et directeur d'éditions, « Le grand parti mortifère de l'inquiétude » (point de vue), *Ouest-France* du 16 mai 2017.